

## **ENFORCER RC**

## SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit ENFORCER RC

Autres moyens

d'identification

sans objet

Utilisation recommandée Intermédiaire

Restrictions conseillées pour

l'utilisation

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Information sur la dilution du

produit

Produit vendu prêt à être utilisé

Société Ecolab Inc.

370 N. Wabasha Street

St. Paul, Minnesota USA 55102

1-800-352-5326

d'urgence

Numéro de téléphone d'appel : 1-800-328-0026 (US/Canada), 1-651-222-5352 (outside US)

Date d'émission 02/10/2014

## **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### Classification SGH

Matières solides

comburantes

: Catégorie 1

Irritation occulaire

: Catégorie 2A

Toxicité systémique sur un organe cible précis exposition unique

: Catégorie 3 (Appareil respiratoire)

## Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Danger

Déclarations sur les risques : Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Déclarations sur la sécurité : Prévention:

> Tenir loin de la chaleur. Tenir/Stocker à l'écart des vêtements / matières combustibles. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Se laver à fond la peau après avoir manipulé. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage. Porter des vêtements résistant au feu/ aux flammes/ ignifuges.

Intervention:

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la

## **ENFORCER RC**

maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS: Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. En cas d'incendie: Éteindre avec du sable, de la poudre sèche ou de la mousse à l'épreuve de l'alcool. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

## Entreposage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

#### Élimination:

Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Autres dangers** : Aucun à notre connaissance.

## **SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Substance pure/mélange : Mélange

Nom Chimique No. CAS Concentration (%)

troclosene sodium, dihydrate 51580-86-0 60 - 100 1-octanesulfonic acid, sodium salt 5324-84-5 10 - 30 triphosphoric acid, pentasodium salt 7758-29-4 5 - 10 Disodium 1,2-octane disulfonate Ingrédient de propriété 1 - 5

industrielle

#### **SECTION 4. PREMIERS SOINS**

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

: Rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des

symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais Traiter de façon symptomatique. Faire appel à

une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Protection pour les

secouristes

: Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour

l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

**Voir Information toxicologique (section 11)** 

## **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à

962639 2 / 9

## **ENFORCER RC**

l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction

inadéquats

: Aucun à notre connaissance.

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Comburant. Le contact avec d'autres matériaux peut provoquer un

incendie.

L'exposition aux produits de décomposition peut entraîner de

problèmes de santé.

Produits de combustion dangereux

: Oxydes de carbone

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un équipement de protection personnelle.

Méthodes spécifiques d'extinction

: Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

## SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles. équipement de protection et procédures d'urgence

: Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

Déversements - Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou souterraines.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (ie. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un contenant pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir le chapitre 13). Éliminer les traces avec de l'eau. Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes.

## **SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas ingérer. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Conditions de stockage sures : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des agents réducteurs. Tenir à l'écart des matières combustibles. Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans des récipients étiquetés appropriés

## **ENFORCER RC**

Température d'entreposage : 0°C à 40°C

# SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures d'ordre technique : Système d'aspiration efficace. Maintenir les concentrations dans l'air

au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

: Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier. Protection de la peau

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations

supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils

de protection respiratoire agréés appropriés.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux

> consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver à fond la figure, les mains et la peau

exposée après avoir manipulé.

## **SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect : poudre Couleur : blanc Odeur Chlore Ηq : 10.0, 1 % Point d'éclair : sans objet

Seuil de l'odeur : donnée non disponible Point de fusion/congélation : donnée non disponible : donnée non disponible

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

Taux d'évaporation : donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) : donnée non disponible Limite d'explosivité, : donnée non disponible

supérieure

: donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure

Pression de vapeur

: donnée non disponible Densité de vapeur relative : donnée non disponible Densité relative : donnée non disponible Solubilité dans l'eau : partiellement soluble Solubilité dans d'autres : donnée non disponible

## **ENFORCER RC**

solvants

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: donnée non disponible

Température d'auto-

Masse moléculaire

inflammation

: donnée non disponible

Décomposition thermique : donnée non disponible

Viscosité, cinématique : donnée non disponible

Propriétés explosives : donnée non disponible

Propriétés comburantes : donnée non disponible

COV (composés organiques

volatils)

: donnée non disponible: donnée non disponible

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

Conditions à éviter : Aucun à notre connaissance.

Produits incompatibles : Acides

Métaux

Matières organiques

Produits de décomposition

dangereux

: Oxydes de carbone

## **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Informations sur les voies possibles d'exposition

: Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

## Effets potentiels sur la santé

Yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Peau : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Inhalation : Peut irriter le système respiratoire. Peut provoquer une irritation du

nez, de la gorge et des poumons.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

## Évaluation de l'exposition humaine

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Irritation

Contact avec la peau : Aucun symptôme connu ou prévu.

962639 5 / 9

## **ENFORCER RC**

Ingestion : Pas d'information disponible.

Inhalation : Irritation respiratoire, Toux

**Toxicité** 

: Estimation de la toxicité aiguë : 2,678 mg/kg Toxicité aiguë par voie orale Toxicité aiguë par inhalation : 4 h Estimation de la toxicité aiguë : > 10 mg/l Toxicité épidermique aiguë : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la

peau

: donnée non disponible

Lésion/irritation grave des

yeux

: donnée non disponible

Sensibilisation cutanée et

respiratoire

: donnée non disponible

Cancérogénicité : donnée non disponible Effets sur la reproduction : donnée non disponible Mutagénécité de la cellule

germinale

: donnée non disponible

Tératogénicité : donnée non disponible STOT - exposition unique : donnée non disponible STOT - exposition répétée : donnée non disponible Toxicité par aspiration : donnée non disponible

# **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

## Écotoxicité

Effets sur l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les

organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Produit** 

Toxicité pour les poissons : donnée non disponible Toxicité pour la daphnie et : donnée non disponible

les autres invertébrés

aquatiques

Toxicité pour les algues

Composants

: donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques

: troclosene sodium, dihydrate 48 h CE50 Daphnie: 0.196 mg/l

1-octanesulfonic acid, sodium salt 48 h CE50 Daphnie: 3,200 mg/l

triphosphoric acid, pentasodium salt 48 h CE50 Daphnie: > 100 mg/l

Disodium 1,2-octane disulfonate 48 h CE50 Daphnie: 31 mg/l

## **ENFORCER RC**

#### Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

#### Potentiel bioaccumulatif

donnée non disponible

#### Mobilité dans le sol

donnée non disponible

#### Autres effets néfastes

donnée non disponible

## SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou

le sol. Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable a l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des

déchets.

Considérations relatives à

l'élimination

: Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients

vides.

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L'affréteur/consignataire/expéditeur est responsable de s'assurer que l'empaquetage, l'étiquetage, et les marques d'expédition sont en conformité avec le mode de transport choisi.

## **Transport terrestre (DOT)**

Marchandise non dangereuse

# Transport maritime (IMDG/IMO)

No. ONU : 3077

Description des : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.

marchandises

(troclosene sodium, dihydrate)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Polluant marin : oui

## **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

## **EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know**

#### **CERCLA Quantité à déclarer**

Composants	No. CAS	Component RQ (lbs)	Calculated product RQ (lbs)
sodium bisulfite	7631-90-5	5000	*

<sup>\*:</sup> La quantité à déclarer calculée dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

962639 7 / 9

## **ENFORCER RC**

#### Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Risque aigu pour la santé

Risque d'incendie

SARA 302 : SARA 302: Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis

aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

SARA 313 : SARA 313: Cette matière ne contient aucun composé chimique avec

un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une

déclaration est nécessaire.

## California Prop 65

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cause de cancer, d'anomalie congénitale, ou de tout autre dommage sur la reproduction

## Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

## 1907/2006 (UE):

non établi(e)

## La Suisse. Substances nouvelles notifiées et communiquées :

La formulation contient des substances inscrites sur l'inventaire suisse non établi(e)

#### Inventaire des États-Unis TSCA :

Dans l'inventaire TSCA

# Liste canadienne intérieure des substances (LIS) :

Ce produit contient les composants suivants qui ne sont répertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

## Australie Inventaire des substances chimiques (AICS) :

non établi(e)

# Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques :

non établi(e)

## Japon. ENCS - substances chimiques existantes et nouvelles inventaire :

non établi(e)

## Japon. ISHL - Inventaire des substances chimiques (METI) :

non établi(e)

# Corée. Coréenne des produits chimiques inventaire existant (KECI) :

non établi(e)

## Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) :

non établi(e)

#### Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :

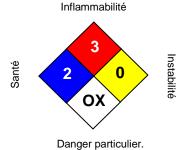
non établi(e)

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

962639 8 / 9

## **ENFORCER RC**

#### NFPA:



#### HMIS III:

SANTÉ	2
INFLAMMABILITÉ	3
DANGER PHYSIQUE	3

0 = insignifiante, 1 = Léger, 2 = Modéré, 3 = Elevé 4 = Extreme, \* = Chronique

Date d'émission : 02/10/2014

Version : 1.0

Préparé par : Regulatory Affairs

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

962639 9 / 9